

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Jimmy Samson
M	Rémi Gilbert
M	Laurier Fortin
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyens présents : Anne-Marie Genesse, Ovila Fortin

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2024-10-0132

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2024-10-0133

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

2024-10-0134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Ovila Fortin pose des questions sur la boîte postale. Madame Anne-Marie Genesse ne souhaite pas s'exprimer.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2024-10-0135

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux, pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyée par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

Adoptée

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2400082 Ville d'Amos	Enfouissement	1 026.75 \$
C2400083 Lumen	Projet dôme sur la patinoire	2 618.94 \$
C2400084 Laurie Larouche	Remboursement clé gym	25.00 \$

Paielements directs

P2400074 Sanimos	Collecte et transport	2 986.85 \$
P2400075 Dépanneur des bouleaux	Essence voiture/gazon/ essence	107.61 \$
P2400076 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien bâtiment	80.89 \$
P3400077 Uni-Select inc.	Entretien voiture/outillage	79.79 \$
P2400078 BMR	Outillage	14.34 \$
P2400079 Location Amos	Outillage	2.76 \$

Chèques salaires

Salaires en ligne

D2400121-D2400126	Salaires	5 278.13 \$
D2400127-D2400132	Rémunération des élus	1 797.10 \$
D2400133-D2400137	Salaires	5 169.71 \$

Salaires en chèque

P2400009	Rémunération des élus	174.42 \$
----------	-----------------------	-----------

AccèsD août

L2400093	Bell Mobilité	Cellulaire comité d'urgence	34.40 \$
L2400094	Hydro-Québec	Éclairage des rues	241.95 \$
L2400095	Caisse Desjardins	Frais de banque	66.35 \$
L2400096	VISA	Caméra/livres biblio/registre fonc.	425.50 \$
L2400097	INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2400098	It Cloud	Licence office/sauvegarde	79.28 \$
L2400099	Revenu Québec	DAS	3 751.93 \$
L2400100	Revenu Canada	DAS	1 440.22 \$
L2400101	Vidéotron	Téléphonie IP	81.13 \$

Comptes à payer :

Nadeau gestion de projet Inc.	Services de gestion de projet	732.97 \$
Nadeau gestion de projet Inc.	Service de gestion de projet	287.44 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	31.64 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	52.01 \$
Dépanneur des bouleaux	Entretien de bâtiment	23.38 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	49.00 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	48.00 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	53.01 \$
Ville d'Amos	Enfouissement	308.95 \$
Ville d'Amos	Quote-part/op. plateforme	3 018.10 \$
Ministère de la Sécurité publique	2 ^e versement services de la SQ	6 875.00 \$
Uni-select inc.	Entretien camion/égout	175.77 \$
Uni-select inc.	Entretien camion	230.66 \$
Uni-select inc.	Entretien camion	53.20 \$
Uni-select inc.	Outillage	142.97 \$
Uni-select inc.	Entretien camion	84.38 \$
Uni-Sélect inc.	Entretien de terrain	65.51 \$
Hydraulique J.M.P.E.	Entretien pépinière	47.81 \$
Enviroboue Ghislain Morin inc.	Vidange réseau d'égout	8 683.01 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien jeux d'eau	11.48 \$
Ferabi	Entretien camion	160.22 \$
Ferabi	Entretien camion	36.15 \$
M & M Nord-Ouest	Outillage/camion	91.20 \$
M & M Nord-Ouest	Entretien pépinière (relais)	4.61 \$
Boutique du bureau Gyva	Contrat de service	126.17 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	104.24 \$
Recyclage de métaux intégré	Conteneurs encombrants	742.50 \$
H2 Lab	Analyse eaux usées	83.36 \$
Travaux mécanisés Marcel Moreau	Reprofilage fossés	4 828.25 \$
FQM	Formation CCU Jimmy Samson	183.96 \$
Marcel Fortin	Ménage salle municipale	125.00 \$
Imprimerie Harricana	Autocollants poubelles	1 788.56 \$
Jinny Cossette	Remb. repas (colloque ADMQ)	29.35 \$

Jinny Cossette	Remboursement repas ADL	31.29 \$
Manon Lampron	Remb.repas (colloque ADMQ)	29.35 \$
Sécur-Alert	Entretien de bâtiment	466.81 \$
Canadian Tire	Entretien niveleuse	114.96 \$
Le Code Ducharme	Renouvellement serv mise à jour	81.59 \$
Sanimos	Collecte transport des déchets	2986.85 \$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Partage inspectrice	703.60 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, greffière-trésorière

2024-10-0136

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, la greffière-trésorière dépose deux états comparatifs des revenus et des dépenses.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT n° 242-24 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES

Monsieur le conseiller Rémi Gilbert dépose le projet de règlement n° 242-24 concernant les modalités de paiements des taxes foncières municipales

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que le règlement n° 242-24 concernant les modalités de paiements des taxes foncières municipales sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public au bureau municipal.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT n° 243-24 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Madame la conseillère Denyse Lacombe dépose le projet de règlement n° 243-24 concernant les animaux domestique

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que le règlement n° 243-24 concernant les animaux domestiques sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public au bureau municipal.

2024-10-0137

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention et de prise

en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Launay a adopté une telle politique le 4 février 2019 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Launay s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Launay ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert et résolu unanimement par les membres du conseil :

QUE la municipalité de Launay abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 février 2019 (résolution n° 2019-02-0023).

QUE la municipalité de Launay adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

Adoptée

2024-10-0138

SUBVENTION POUR LA RÉCUPÉRATION DU TEXTILE

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi possède un programme d'aide financière aux organismes de récupération des textiles;

CONSIDÉRANT qu'un volet reconnaissance du programme vise à octroyer une aide financière aux organismes sans but lucratif et aux entreprises d'économie sociale dont la contribution est reconnue par leur municipalité;

CONSIDÉRANT que la Fabrique St-Léon-Le-Grand contribue à la récupération des textiles sur le territoire de la municipalité depuis 1973;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil;

DE reconnaître la Fabrique St-Léon-Le-Grand en tant qu'important récupérateur de textile dans la municipalité de Launay.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2024-10-0139

DEMANDE AU MTQ – RÉPARATION DES ACCOTEMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'état des accotements sur certaines portions de la rue des Pionniers située sur le territoire de la municipalité présente des risques pour la sécurité des usagers, notamment les piétons et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation des accotements de la rue des Pionniers relèvent de la compétence du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer la sécurité des usagers de la route;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Launay demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réparation des accotements sur l'ensemble de la rue des Pionniers.

Adoptée

2024-10-0140

ENTRETIEN SENTIER DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, une autorisation est donnée à monsieur Ovila Fortin afin que celui-ci puisse ramasser les arbres morts tombés dans le sentier de ski de fond;

CONSIDÉRANT QU'un permis doit être demandé auprès de la MRC d'Abitibi pour effectuer la récolte de bois;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ovila Fortin souhaite continuer à faire l'entretien du sentier de ski de fond.

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE monsieur Ovila Fortin soit autorisé à ramasser les arbres morts tombés dans le sentier de ski de fonds ainsi que ceux qui auront été marqués par l'employé municipal pour un total de 4 cordes.

QUE monsieur Ovila Fortin devra signer une décharge de responsabilité étant donné que le terrain appartient à la municipalité.

QUE le permis de récolte soit demandé par la municipalité et que celle-ci en assumera les frais;

QUE la présente résolution est valide pour une durée d'un an.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Ovila Fortin pose des questions sur le sentier de ski de fond.

2024-10-0141

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert et unanimement résolu par les membres du conseil que l'assemblée soit levée à 19h26.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière